

# Trophée d'Agility par Équipe

## Conditions de participation et de sélection 2015 (jeunes conducteurs)

### 1. Conditions de participation au sélectif Grande Région

---

- a) Une seule condition : il faut être détenteur d'une licence Agility jeune conducteur en cours de validité et indiquant le numéro FAPAC du chien. Cette licence doit être validée par un Pass Agility.
- b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul conducteur dans une même classe (jeune ou senior) (on rappelle qu'il est possible d'intégrer un jeune conducteur dans une équipe senior).

### 2. Conditions de sélection pour la finale

---

- a) Les équipes sont sélectionnées selon leur classement au cumul des épreuves du sélectif.
- b) Une équipe sélectionnée ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa classe et sa catégorie.
- c) Sera sélectionnée, la première équipe dans chaque catégorie (A, B, C, D)
- d) Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la finale cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnée de la même catégorie.

### 3. Vainqueurs de la finale de l'année précédente

---

- a) Les vainqueurs de la finale du Trophée par Équipe de l'année précédente sont qualifiés d'office hors quota.
- b) Ils peuvent participer au sélectif de la Grande Région sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne peuvent par contre prétendre au titre de vainqueur de la Grande Région. Les membres (conducteur/chien) de l'équipe doivent être inchangés. L'objectif est de participer à la fête de la Grande Région. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas.
- c) Le CTR de la régionale organisant le sélectif a la responsabilité de joindre une feuille d'acceptation de participation du ou des vainqueurs de l'année précédente, dans les mêmes conditions que les équipes sélectionnées de la Grande Région.
- d) Si l'équipe ne participe pas au sélectif, le capitaine de l'équipe doit faire parvenir au CTR responsable, avant la date du sélectif : une demande de participation à la finale (sur papier libre) avec le nom de l'équipe, les photocopies des licences des équipiers, et les informations concernant leurs chiens (nom, tatouage ou identification, nom et adresse du propriétaire) ; une autorisation parentale pour chaque membre de l'équipe.

### 4. Transmission des dossiers

---

Dans la semaine suivant le sélectif de la Grande Région, le CTR responsable transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à la personne précisée sur les conditions de participation et de sélection pour les seniors :

- a) Les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection avec la signature dans la case correspondante.
- b) Pour chaque équipier, une autorisation parentale signée ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

<b>Version</b>	<b>Commentaires</b>
2014-04-08.odt	Version finale 2014
Version actuelle	Mise à jour selon licences 2015 (§1.a)